LUXEMBOURG CONFEDERATION
SERVICES • COMMERCE • TRANSPORT

Communiqué de presse

Libéralisation des horaires d'ouverture : une étape encourageante mais insuffisante pour le commerce luxembourgeois

Luxembourg, le 19 décembre 2024

Luxembourg Confederation salue l'annonce du Ministère de l'Économie concernant le projet de loi visant à réformer les horaires d'ouverture des commerces. En permettant une ouverture élargie de 5h à 22h du lundi au vendredi, et de 5h à 19h le samedi et dimanche, cette réforme constitue une avancée vers la modernisation du commerce local. Cependant, nous estimons qu'une libéralisation complète des horaires est essentielle pour permettre aux commerçants de rivaliser pleinement avec les géants internationaux du commerce en ligne.

Une réforme encore trop timide face aux réalités du marché

Dans un contexte où les plateformes internationales et le commerce numérique redéfinissent les habitudes de consommation, cette réforme, bien que salutaire, reste insuffisante. La limitation des horaires, même étendue, ne permet pas aux commerçants de répondre totalement aux attentes d'une clientèle habituée à une disponibilité 24/7 en ligne. Avec 70 % des Luxembourgeois déclarant acheter régulièrement en ligne, souvent le soir ou le week-end, il est crucial de leur offrir des alternatives locales plus flexibles. Une libéralisation totale des heures d'ouverture est nécessaire pour donner aux commerces locaux les outils nécessaires pour rivaliser équitablement avec leurs concurrents numériques.

7, rue Alcide de Gasperi
L-1615 Luxembourg
(+352) 439 444
info@confederation.lu

Luxembourg Confederation a.s.b.l.
R.C.S. Luxembourg F5163

La dissociation des horaires d'ouverture et des conventions collectives : une priorité pour le commerce

Nous déplorons également que le dépassement de ces nouveaux horaires soit conditionné à la signature d'une convention collective. Associer les heures d'ouverture à un cadre relevant du droit du travail introduit une rigidité injustifiée qui freine la compétitivité des commerçants et leur capacité à s'adapter aux exigences du marché.

La fixation des heures d'ouverture devrait relever d'une approche pragmatique et commerciale, orientée vers la satisfaction des attentes des consommateurs et la compétitivité du secteur. Ces aspects ne doivent pas être soumis à des négociations collectives. Nous appelons donc à une séparation claire entre la réglementation des horaires d'ouverture et les conventions collectives.

Des simplifications administratives bienvenues

Malgré ces réserves, Luxembourg Confederation reconnaît les efforts du Ministère de l'Économie pour réduire la bureaucratie et alléger le cadre réglementaire. L'abolition des dérogations pour l'ouverture dominicale est une mesure saluée, car elle élimine une source de confusion et simplifie les démarches pour les commerçants.

Conclusion : aller plus loin pour un commerce plus compétitif

Si cette réforme représente un progrès, elle doit être perçue comme une étape intermédiaire dans un processus plus ambitieux.

Luxembourg Confederation invite à une réflexion approfondie pour instaurer une libéralisation totale des horaires d'ouverture. Une telle mesure permettrait de renforcer la compétitivité des commerces locaux, de répondre aux nouvelles habitudes de consommation et de constituer une alternative crédible face à la domination des grands acteurs internationaux du commerce en ligne.

À propos de Luxembourg Confederation

Luxembourg Confederation, créée en 1909, est une confédération de fédérations professionnelles, conférant une voix aux entreprises des secteurs des Services, du Commerce et du Transport. Elle compte aujourd'hui 22 fédérations affiliées et plus de 1.800 entreprises membres, comptant parmi les plus grandes organisations d'employeurs du pays.

Contact : press@confederation.lu ou +352 439 444